



Réunion du Bureau du S.D.E. du 31 mai 2018

Compte-rendu et relevé des décisions prises

L'an deux mille dix huit, le Bureau s'est réuni le jeudi 31 mai, à 17 h 00, dans les locaux du Syndicat Départemental d'Énergie, sous la présidence de M. Daniel Frossard, Président.

Etaient présents :

Pour le Bureau : M. Frossard (Président) ;
Mmes Boirie, Cuq, Curbet, Mendès, Pourteau et Vergez ;
MM. Barral, Cazabat, Dabezies, Dutour, Fourcade, Guilhas, Laffaille, Laffont et Lussan.

Excusés : Mmes Bourdeu, Carrère, Durrieu, et Solles ;
MM. Armary, Boubee, Mur, Pelieu et Piron.

Pour les services du SDE : M. Rouch (Directeur), Florence Armary, Simon Alleman, Jean Chanéac, Serge Cieutat, Hervé Couget, Jérôme Gimenez, Jean-Luc Lavigne, Marie-Noëlle Mainguy et Denis Maumus.

Ordre du jour

- *Evolution de la gouvernance SDE*
- *Marchés publics*
 - 1- *Choix des prestataires pour :*
 - *Le marché de fournitures d'éclairage public*
 - *L'étude hydroélectrique du Bastan de Sers*
 - *La toiture en panneaux photovoltaïques à Capvern*
 - *L'assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'achat d'énergie*
 - *Les nouveaux audits énergétiques de bâtiments*
 - 2- *Projet d'installation de panneaux photovoltaïques à Orleix*
 - 3- *Lancement de la procédure pour le marché de maintenance de l'éclairage public*
- *Bilan de l'Énergie Tour 65*
- *Décisions de l'Entente d'Occitanie et participation financière aux travaux communs des SDE d'Occitanie*
- *Questions diverses.*

Avant d'aborder l'ordre du jour, Monsieur Frossard, Président, présente la lettre d'actualité qui sera diffusée en juin.

Il aborde ensuite l'évolution de la gouvernance du Syndicat Départemental d'Énergie.

Suite aux élections municipales à Gerde qui ont conduit à un changement de municipalité, le bureau doit être renouvelé. Après avis des services de la Préfecture, il n'est pas possible juridiquement que Claudine Boirie, sans mandat municipal ou délégation, reste membre du bureau. Daniel Frossard remercie ensuite madame Boirie pour le travail accompli au sein du SDE. Il enchaîne par son remplacement au poste de vice-président et informe ses collègues que Yannick Boubee qui a été sollicité, a accepté cette nomination. Bruno Rouch rappelle les modalités de désignation selon le règlement intérieur.

Une discussion s'engage entre les membres du bureau sur ce règlement intérieur et en conclusion, le bureau opte pour une modification avant les prochaines élections municipales.

Le deuxième point porte sur le remplacement de Josette Bourdeu, prise par ses obligations de maire de Lourdes, par Annette Cuq, adjointe à la mairie de Lourdes et déléguée au SDE.

En conclusion, le bureau délibère favorablement sur ces deux propositions et *une délibération est prise en ce sens.*

N°	Objet de la délibération
DL 62 05 018	<p style="text-align: center;">Renouvellement de la gouvernance du SDE65</p> <p>Daniel FROSSARD, Président, rappelle le contenu du règlement intérieur du SDE, approuvé par le Comité syndical le 21 février 2014 et réceptionné en Préfecture le 4 avril 2014.</p> <p>Lors de l'assemblée générale du renouvellement du Bureau, le 17 mai 2014, il a été décidé de fixer le nombre de membres du Bureau à 24 dont le Président. L'élection qui s'en est suivie a permis de constituer la gouvernance actuelle du SDE.</p> <p>Suite au décès de François Fortassin et aux élections sénatoriales et législatives, il comprend aujourd'hui :</p> <p>1 Président, 9 Vice-Présidents (les deux premiers classés, les autres par ordre alphabétique) et 14 membres du Bureau.</p> <p>A la suite de la démission du conseil municipal de la commune de Gerde et de l'élection d'un nouveau conseil municipal, Claudine Boirie, 2^{ème} vice-présidente, n'a pas été reconduite dans ses fonctions de déléguée de la commune au sein du SDE65. Elle ne peut donc plus faire partie du bureau.</p> <p>Il devient donc nécessaire de désigner un 2^{ème} vice-président parmi les vice-présidents en place afin que celui-ci puisse avoir une délégation de signature du président en cas d'absence de ce dernier ou du premier vice-président.</p> <p>Il propose, en application du règlement intérieur du SDE, de choisir le 2^{ème} vice-président suivant l'ordre alphabétique et donc de désigner Yannick Boubee, qui a donné son accord préalable.</p> <p>Par ailleurs, Josette Bourdeu, membre du bureau, ne peut plus assister aux réunions de bureau en raison de ses nombreux engagements politiques sur Lourdes et le département des Hautes-Pyrénées.</p> <p>Elle propose que son adjointe, Annette Cuq, déléguée du SDE, puisse la remplacer dans cette fonction.</p> <p>Oùï cet exposé, les membres du Bureau décident à l'unanimité et en application du règlement intérieur du SDE65 :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Michel PELIEU reste 1^{er} Vice-Président - Yannick BOUBEE devient 2^{ème} Vice-Président - Annette CUQ devient membre du bureau du SDE65 à la place de Josette Bourdeu. Cette disposition sera soumise au vote de la prochaine assemblée générale. - Le poste de Claudine Boirie restera vacant jusqu'au renouvellement du bureau à la suite des prochaines élections municipales. - Le nombre de vice-présidents est désormais de 8.

Le directeur aborde ensuite les marchés publics et laisse la parole à Jean-Luc Lavigne qui présente le **marché des fournitures pour la maintenance de l'éclairage public**.

Monsieur Lavigne rappelle d'une part l'adhésion de la ville de Tarbes au groupement d'achat, d'autre part la nature de la consultation effectuée auprès de fournisseurs locaux. Ce marché était décomposé en 5 lots. Après analyse des offres par la Commission d'Appel d'Offres, il propose aux membres du bureau de retenir les fournisseurs suivants : lot 1 sources lumineuses : CGED, lot 2 appareillage pour sources lumineuses : CGED, lot 3 : matériel de protection et de commande : REXEL, lot 4 : matériel pour installation d'éclairage public : CSO, lot 5 : fournitures diverses : CSO.

Bernard Lussan s'interrogeant sur le fait de ne pas traiter directement avec les fabricants, Jean-Luc Lavigne explique que ce serait trop compliqué au niveau de la logistique.

Après cet exposé, le bureau approuve le choix proposé et une *délibération est prise en ce sens*.

N°	Objet de la délibération																								
DL 64 05 018	<p align="center">Fourniture de matériel électrique Eclairage Public 2018 Notification du marché de fournitures</p> <p>Le Président informe les membres du Bureau des résultats de la consultation lancée par le Syndicat Départemental d'Énergie et la Ville de Tarbes, dans le cadre d'un groupement de commandes, concernant la fourniture de matériel d'éclairage public.</p> <p>22 dossiers ont été téléchargés et 3 entreprises ont remis une offre. La Commission d'Appel d'Offres a retenu :</p> <table border="1" data-bbox="384 439 1394 725"> <thead> <tr> <th>Lot</th> <th>Nature du lot</th> <th>Estimation annuelle</th> <th>Entreprise retenue</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>1</td> <td>Sources lumineuses</td> <td>54 500 €</td> <td>CGED</td> </tr> <tr> <td>2</td> <td>Appareillage pour sources lumineuses</td> <td>44 500 €</td> <td>CGED</td> </tr> <tr> <td>3</td> <td>Matériel de protection et de commande</td> <td>24 500 €</td> <td>REXEL</td> </tr> <tr> <td>4</td> <td>Matériel pour l'installation d'éclairage public</td> <td>12 500 €</td> <td>CSO</td> </tr> <tr> <td>5</td> <td>Fournitures diverses</td> <td>2 500 €</td> <td>CSO</td> </tr> </tbody> </table> <p>Après en avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergie, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • accepte la proposition de la Commission d'Appel d'Offres, • autorise le Président, responsable du marché, à notifier le marché et à signer tout document s'y rapportant. 	Lot	Nature du lot	Estimation annuelle	Entreprise retenue	1	Sources lumineuses	54 500 €	CGED	2	Appareillage pour sources lumineuses	44 500 €	CGED	3	Matériel de protection et de commande	24 500 €	REXEL	4	Matériel pour l'installation d'éclairage public	12 500 €	CSO	5	Fournitures diverses	2 500 €	CSO
Lot	Nature du lot	Estimation annuelle	Entreprise retenue																						
1	Sources lumineuses	54 500 €	CGED																						
2	Appareillage pour sources lumineuses	44 500 €	CGED																						
3	Matériel de protection et de commande	24 500 €	REXEL																						
4	Matériel pour l'installation d'éclairage public	12 500 €	CSO																						
5	Fournitures diverses	2 500 €	CSO																						

Le deuxième marché concerne l'étude de faisabilité hydroélectrique du Bastan de Sers

Jean Chanéac rappelle l'objet de cette consultation et dans le cadre du protocole d'accord passé avec le Syndicat d'Énergie du Pays Toy pour la gestion de dossiers de cette nature, la participation de celui-ci à l'ouverture des plis et leur analyse. Ce marché se découpe en deux tranches dont une conditionnelle. Six bureaux d'études y ont répondu. Il ressort de l'analyse des plis que le bureau d'études Hydro-M est le mieux placé et monsieur Chanéac propose au bureau de le retenir.

Ce dernier approuve cette proposition et *une délibération valide cette décision.*

DL 65 05 018	<p align="center">Projet de petite centrale hydroélectrique sur le Bastan de Sers Choix du bureau d'études pour la réalisation des études techniques, économiques, administratives et environnementales</p> <p>Le Président rappelle aux membres du Bureau la décision prise le 1er février 2018 de lancer une consultation pour la réalisation des études techniques, économiques, administratives et environnementales du projet de production d'électricité d'origine hydroélectrique sur le Bastan de Sers, sis sur le territoire de la commune de Sers.</p> <p>6 entreprises ont répondu à la consultation : EURETEQ, HYDROSTADIUM, HYDRO-M, SERHY, EAUCEA et GREEN POWER DESIGN. Le SDE65 et le Syndicat d'Énergie du Pays Toy ont procédé, ensemble, à l'analyse technique des propositions. Il apparaît que l'entreprise HYDRO-M est la mieux disante. En conséquence, le Président propose de retenir la proposition d'HYDRO-M pour un montant de 84 470 € HT.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Départemental d'Énergie, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • accepte la proposition d'HYDRO-M pour un montant de 84 470 € HT, • autorise le Président, responsable du marché, à notifier le marché et à signer tout document s'y rapportant.
--------------	--

Jean Chanéac présente ensuite la consultation relative à **la réalisation d'une toiture photovoltaïque sur le centre de tri des déchets à Capvern.**

Le Syndicat a reçu seulement deux offres des entreprises Etchart Energies et Global Electrics. Après analyse, il en ressort qu'Etchart Energies est la mieux disante.

Yves Laffaille pose la question de la puissance pour Capvern (100 kWc) ainsi que pour Sers (1 MW) et s'interroge sur le suivi de ces dossiers. Monsieur Chanéac explique que pour Capvern, il sera identique à celui de l'altiport de Peyragudes, avec une redevance versée à la commune de Capvern. Quant à la petite centrale hydroélectrique de Sers, cette affaire sera gérée via la constitution d'une société publique locale. Bruno Rouch précise que la collaboration avec le SEPT est nécessaire car il a des compétences qui peuvent être valorisées.

A l'issue de cette discussion, le bureau approuve le choix d'Etchart Energies et une *délibération est prise en ce sens*.

DL 66 05 018	<p style="text-align: center;">Réalisation d'une centrale photovoltaïque sur le centre de tri de Capvern -marché de travaux-</p> <p>Daniel Frossard, Président, rappelle aux membres du Bureau la décision prise le 1er février 2018 de lancer une consultation pour la réalisation du projet du Syndicat Mixte de Traitement de Déchets portant sur l'équipement par panneaux photovoltaïques de la toiture d'un bâtiment du centre de tri sur la commune de Capvern.</p> <p>2 entreprises ont répondu à ce marché (ETCHART ENERGIES, GLOBAL ELECTRICS). Après étude des propositions et analyse technique, il apparaît que l'entreprise ETCHART ENERGIES est la mieux disante.</p> <p>En conséquence, le Président propose de retenir la proposition de ETCHART ENERGIES pour un montant de 84 874.79 € HT.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • accepte la proposition de ETCHART ENERGIES pour un montant de 84 874.79 € HT, • autorise le Président, responsable du marché, à engager la procédure de mise en concurrence pour ce marché et à signer tout document s'y rapportant.
---------------------	---

José Barral part à 18 h 00.

Monsieur Chanéac enchaîne par la présentation de la consultation relative à **la réalisation d'un champ photovoltaïque afin d'alimenter par énergie renouvelable le centre d'enfouissement technique du Syndicat Mixte de Traitement des Déchets**.

Il explique qu'il s'agit d'une simple consultation portant sur l'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la réalisation de ce projet. Sur les 7 candidats ayant retiré le dossier, Gleize Energies, Gest Environnement, Quadran et Urbasolar n'ont pas voulu répondre, Ingelyo et Solarcom n'ont pas répondu. Il propose donc de retenir Impulsion.

Les membres du bureau répondent favorablement à cette proposition qui est *validée par une délibération*.

DL 67 05 018	<p style="text-align: center;">Réalisation d'un parc photovoltaïque au sol sur le centre d'enfouissement technique à Capvern - choix de l'assistance à maîtrise d'ouvrage -</p> <p>Le Président rappelle aux membres du Bureau la décision prise le 1er juin 2017 de lancer le développement du projet de production d'électricité d'origine photovoltaïque sur le centre d'enfouissement technique du Syndicat Mixte de Traitement des Déchets à Capvern.</p> <p>A cet effet, 7 bureaux d'études : GLEIZE ENERGIES, GEST ENVIRONNEMENT, SOLARCOM, QUADRAN, INGELYO, URBASOLAR et IMPULSION ont été consultés.</p> <p>Après étude des propositions et analyse technique, il apparaît que le bureau d'études IMPULSION est le mieux disant.</p> <p>En conséquence, le Président propose de retenir la proposition d'IMPULSION pour un montant de 10 900 € HT.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • accepte la proposition, • autorise le Président, responsable du marché, à engager la prestation et à signer tout document s'y rapportant.
---------------------	---

Dans le cadre du marché de fourniture d'électricité, Simon Alleman lui succède en présentant les résultats de la consultation pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage.

Deux cabinets seulement ont répondu, Schneider Electric et AEC. Après analyse de ces deux propositions, monsieur Alleman informe le bureau que l'offre d'AEC est la plus intéressante.

Après délibération, le bureau retient cette proposition et une *délibération est prise en ce sens*.

DL 68 05 018	Groupement d'achat pour la fourniture d'énergie Autorisation de signature du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage
	<p>Le Président rappelle aux membres du Bureau que le SDE65 souhaite être accompagné par une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage pour l'accomplissement de ses missions liées au groupement d'achat pour la fourniture d'énergie, dont il est le coordonnateur.</p> <p>Pour cela, 2 bureaux d'études, AEC et Schneider Electric, ont été consultés sur la base des missions d'accompagnement suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none">○ Etablissement de la stratégie à mettre en oeuvre selon les objectifs fixés par le SDE65 et la typologie des sites de consommation (achat à prix fixe sur 3 ans, un achat progressif ou un achat dynamique).○ Rédaction de l'accord cadre et du/des marché(s) subséquent(s) afin d'obtenir des fournisseurs les meilleures conditions d'achat et permettre une exécution fiable de la stratégie prévue.○ Positionnement du portefeuille sur le marché de gros de l'électricité sur une période donnée afin de répondre aux objectifs fixés. <p>Après en avoir délibéré, le Bureau :</p> <ul style="list-style-type: none">- Attribue le marché d'Assistance à Maîtrise d'Ouvrage au bureau d'études AEC pour un montant de 5 800 € H.T.- Autorise le Président, responsable du marché, à signer toutes les pièces s'y rapportant.

La notification de marché suivante concerne les **audits énergétiques de bâtiments publics**.

Simon Alleman rappelle l'accord-cadre lancé en juin 2017 portant sur la réalisation de 15 diagnostics énergétiques sur des bâtiments propriétés des communes de Bagnères de Bigorre et Vignec, ainsi que de la Communauté de Communes de Haute Bigorre, et la consultation qui a suivie. 3 offres ont été reçues par le SDE : NR+, APITM et TH21. Suite à leur analyse, il est proposé aux membres du bureau de retenir l'offre de NR+.

Le directeur rajoute qu'il s'agit d'opérations subventionnées à 70 % par l'ADEME et la Région, 20 % par la commune et 10 % par le SDE.

Après avoir entendu l'exposé de monsieur Alleman, le bureau répond favorablement à cette proposition et *cette décision sera validée par une délibération*.

DL 69 05 018	Audits énergétiques de bâtiments publics Autorisation de signature du marché subséquent n° 2
	<p>Le Président rappelle l'accord-cadre qui a été lancé le 2 juin 2017 concernant l'étude de diagnostics énergétiques de bâtiments communaux et intercommunaux.</p> <p>Les 3 bureaux d'études sélectionnés dans l'accord-cadre (NR+, APITM et TH21) ont été consultés dans le cadre de ce second marché subséquent pour la réalisation de 15 audits énergétiques : 10 audits sur la commune de Bagnères-de-Bigorre ; 4 audits sur la Communauté de Communes Haute-Bigorre ; 1 audit sur la commune de Vignec.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none">- Décide d'attribuer ce second marché subséquent au bureau d'études NR+ pour un montant de 15 100 € H.T.- Autorise le Président, responsable du marché, à signer toutes les pièces s'y rapportant.

Le dossier suivant concernant **l'installation de panneaux photovoltaïques sur les ombrières du parking du centre commercial Leclerc à Orleix**.

Jean Chanéac présente le partenariat éventuel avec la société Urbasolar (sur 3 ans) pour développer ce projet. Monsieur Rouch précise qu'il s'agit pour l'instant d'une proposition à examiner d'un point de vue juridique et administratif. Ce protocole sera établi dans le même esprit que pour la création future de la SEM.

Monsieur Dabezies étant réservé sur cette affaire, le directeur signale que les ombrières sont implantées sur des terrains communaux et non privés. Il prend pour exemple le Syndicat de l'Aude qui a déjà œuvré sur ce même type de projet.

Monsieur Frossard soumet la demande aux membres du bureau. Ces derniers ne s'y opposent *pas et une délibération actera leur décision.*

N°	Objet de la délibération
DL 70-05-2018	<p style="text-align: center;">Production d'électricité d'origine photovoltaïque Définition d'un protocole d'accord avec le développeur URBASOLAR</p> <p>Daniel Frossard, Président, rappelle aux membres du Bureau la décision prise de développer un service « énergies renouvelables » avec production d'électricité d'origine photovoltaïque.</p> <p>A ce titre, plusieurs projets ont été étudiés en interne et les montants d'investissement évalués sont relativement importants. Le Président propose donc de s'associer avec des développeurs pour mener à bien certains de ces projets.</p> <p>En conséquence, le Président propose d'entamer des échanges avec la société URBASOLAR pour la rédaction d'un protocole d'accord qui aura pour but d'encadrer les modalités de développement conjoint de projets photovoltaïques via notamment la création de « sociétés projets ».</p> <p>Après en avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • accepte la proposition, • autorise le Président, responsable du marché, à engager les démarches et à signer tout document s'y rapportant.

Jérôme Gimenez évoque ensuite **le lancement d'un nouvel appel d'offres pour la maintenance de l'éclairage public.**

Cette consultation intègre les interventions de grosse maintenance, la réparation des candélabres accidentés ainsi que la maintenance des bornes de recharge de véhicules électriques. Ce marché qui ne comportera qu'un seul lot, se déroulera sur 4 ans. Les attributaires seront sélectionnés lors du bureau de septembre prochain.

Après cet exposé, le Président demande aux membres du bureau leur accord. Ces derniers s'y déclarent favorables et une *délibération sera prise en ce sens.*

N°	Objet de la délibération
DL 73-05-2018	<p style="text-align: center;">Consultation « maintenance de l'éclairage public et des bornes de recharge électrique »</p> <p>Daniel Frossard, Président, informe les membres du Bureau de la nécessité de lancer une nouvelle consultation pour la réparation des candélabres accidentés, les interventions de grosse maintenance et la maintenance des bornes de recharge des véhicules électriques.</p> <p>En conséquence, le Président propose de lancer la consultation, en un seul lot multi-attributaire, en vu d'un accord-cadre à bons de commandes sur 3 ans, suivant la procédure de marché à procédure adaptée, étant donné le coût estimé entre 60 000 et 100 000 €.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité :</p> <ol style="list-style-type: none"> 1- accepte la proposition du Président, 2- autorise le Président, responsable du marché, à engager la consultation et à signer tout document s'y rapportant.

Denis Maumus enchaîne par le dossier de valorisation des **Certificats d'Economies d'Energie liés à la rénovation des bâtiments** communaux ou intercommunaux. Une consultation a été lancée pour le rachat de ces CEE et l'accompagnement du SDE dans cette démarche. 4 sociétés (Teksial, Géopic, Objectif Ecoénergie et Sonergaia) y ont répondu. Après analyse des propositions, il est apparaît que la proposition de Teksial est la plus avantageuse et correspond aux exigences du Syndicat.

En conclusion les membres du bureau approuvent ce choix et une *délibération est prise en ce sens.*

N°	Objet de la délibération
DL 71-05-2018	<p style="text-align: center;">Contrat de cession – CEE TEPCV Bâtiments</p> <p>Monsieur le Président rappelle aux membres du bureau que le Syndicat Départemental d’Energie des Hautes-Pyrénées a proposé aux six territoires lauréats de l’appel à projet « Territoire à Energie Positive pour la Croissance Verte » un accompagnement technique et administratif pour la valorisation des Certificats d’Economies d’Energie obtenus à l’issue de la réalisation de travaux de rénovation énergétique dans les bâtiments publics.</p> <p>Afin de faciliter la gestion de ces projets, le SDE65 a souhaité mettre en concurrence plusieurs sociétés qui proposent les prestations suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ○ accompagnement technique et administratif pour le montage des dossiers, ○ rachat à prix fixe du volume total de Certificats d’Economies d’Energie. <p>Les sociétés Teksial, Géoplç, Objectif Ecoénergie et Sonergaia ont répondu à cette consultation.</p> <p>Après étude, la société TEKSIAL correspond à nos besoins avec un niveau d’accompagnement satisfaisant et un tarif d’achat qui s’élève à 4,6 € / MWh cumac.</p> <p>Oui l’exposé du Président, le Bureau, à l’unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décide de retenir l’offre de la société TEKSIAL avec un tarif d’achat qui s’élève à 4,6 € / MWh cumac. - Autorise le Président à signer le contrat de cession de Certificats d’Economies d’Energie avec la société TEKSIAL.

Le débat se poursuit par le dossier du marché aux bestiaux de Rabastens de Bigorre

Jean Chanéac rappelle l’historique de cette affaire, avec un dépôt du dossier à la Commission de Régulation de l’Energie, qui ne l’a pas retenu.

La solution envisagée est de soumettre éventuellement ce dossier à Urbasolar, développeur de projets, avec un prix plancher de 74 € en juillet prochain.

Daniel Frossard rend également compte de sa rencontre avec madame la Préfète et monsieur le maire de Rabastens à ce sujet. Il est peu probable que l’Etat puisse soutenir ce dossier. Bruno Rouch évoque la possibilité de faire porter le renforcement de la toiture par la commune et l’Etat dans le cadre de la DETR. Madame Curbet se montre très réservée sur la destination des fonds de la DETR pour la commune. Jean Chanéac précise que ces fonds servent à financer les travaux de rénovation du toit et non pas le projet photovoltaïque. Yves Laffaille demandant quel peut être l’intérêt du SDE dans ce type de dossier, monsieur Chanéac souligne qu’il s’agit d’une question d’image.

Avant de passer aux questions diverses, un retour est fait sur l’Energie Tour 65 et les décisions de l’Entente Territoire d’Energie Occitanie.

Florence Armary présente le bilan de l’Energie Tour 65 et retrace les grandes lignes de cet événement. Le Président rappelle que cette opération a été réalisée afin de promouvoir le déploiement des bornes de recharge de véhicules électriques sur le département des Hautes-Pyrénées. A la demande de madame Cuq, Serge Cieutat fait un point sur le taux d’utilisation des bornes électriques.

Puis le directeur relaie les souhaits exprimés par les directeurs des SDE composant l’Entente Territoire d’Energie Occitanie lors de la réunion qui a eu lieu le 4 mai dernier :

- le partage des frais sur la réalisation d’études communes (étude « raccordement producteurs » par exemple)
- le lancement d’une étude Smartgrid
- la communication par les SDE sur la transition énergétique...

Daniel Frossard, qui a assisté pour partie à cette réunion, souligne le dynamisme de l’ensemble des directeurs. Il demande l’accord de ses collègues sur ces propositions, qui ne s’y opposent pas.

Une délibération acte leur décision.

N°	Objet de la délibération
DL 75 05 018	<p align="center">Participation financière à des actions collectives de l'Entente Territoire d'Energie Occitanie</p> <p>Le Président rappelle aux membres du bureau qu'à l'issue de l'assemblée générale de l'Entente Territoire d'Energie Occitanie qui s'est tenue le jeudi 28 septembre 2017 au Pic du Midi, le SDE65 a décidé de s'engager sur plusieurs actions collectives à mener conjointement avec les 13 SDE d'Occitanie (décision du bureau du 6 octobre 2017).</p> <p>Afin d'engager ces actions dont le cahier des charges et les montants ont pu être évalués depuis, il est nécessaire de mettre en place notre participation financière à ces actions :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Opération de communication presse sur les 13 départements d'Occitanie en octobre : 5 000 € environ. - Assistance à maîtrise d'ouvrage pour le renouvellement des concessions Enedis et sur le volet « raccordements ENR », confiée à l'AEC et SEBAN : 2 500 € environ. - Participation au salon Energaïa 2018 à Montpellier et frais divers de fonctionnement de l'Entente : 3 000 € environ <p>Ouï cet exposé, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Approuve la participation financière du SDE65 à ces trois actions • Autorise le Président à signer tout acte s'y rapportant.

François Dabezies quitte la salle à 19 h 00.

Question diverse 1

La première question concerne les travaux du parking du SDE qui sera inauguré le 20 juin prochain. Le directeur explique que la rétrocession de la parcelle à la ville de Tarbes, qui est située en bordure du parking, le sera au prix d'un euro symbolique.

L'ensemble du bureau approuve cette proposition et une *délibération sera prise en ce sens*.

N°	Objet de la délibération
DL 74 05 2018	<p align="center">Rétrocession gratuite de la parcelle BO 322 à la commune de TARBES</p> <p>Le Président rappelle aux membres du bureau l'acquisition foncière réalisée en 2017 par le SDE65 et qui a fait l'objet d'un aménagement comprenant une nouvelle voie d'accès au SDE (sur la parcelle BO 322) et d'un parking (sur la parcelle BO 321).</p> <p>En accord avec la ville de Tarbes, la parcelle BO 322 a été aménagée en tant que voirie communale comprenant tous les réseaux publics (eau, assainissement, électricité, éclairage public) et les aménagements urbains (trottoir, stationnement, espace vert).</p> <p>Les travaux étant terminés, il est proposé au bureau de transférer la propriété de cette parcelle de 412 m² à la ville de Tarbes pour qu'elle puisse la classer dans le domaine public de sa voirie communale.</p> <p>Après en avoir délibéré, le Bureau du Syndicat Départemental d'Energie, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> • approuve la proposition du Président relative à la rétrocession gratuite de la parcelle BO 322 à la ville de Tarbes, • autorise le Président à signer tout acte relatif à cette opération et à engager les frais notariés correspondants.

Question diverse 2

Elle concerne la situation de deux agents du SDE65 :

Denis Maumus, Conseiller en Energie Partagé, qui était sous contrat à durée déterminée depuis 3 ans et qui a réussi le concours de technicien sera intégré au 1^{er} septembre en tant que stagiaire.

Sandrine Baudéan, employée en tant que secrétaire au SDE et dont le contrat aidé se termine au 1^{er} septembre, peut bénéficier d'un contrat Parcours Emploi Compétences (PEC) sur 2 ans, avec l'aide financière de Cap Emploi à hauteur de 30 %.

Les membres du bureau s'y déclarent favorables et une délibération sera prise en ce sens.

N°	Objet de la délibération
DL 72-05-2018	<p style="text-align: center;">Renouvellement du poste de secrétaire dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétence PEC)</p> <p>Dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC), Daniel Frossard, Président, propose de renouveler l'emploi de Sandrine Baudéan dans les conditions ci-après, à compter du 1^{er} septembre 2018.</p> <p>Le PEC a pour objet de faciliter l'insertion professionnelle des personnes sans emploi rencontrant des difficultés sociales et professionnelles particulières d'accès à l'emploi.</p> <p>Oùï cet exposé, les membres du Bureau, à l'unanimité :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Décident du renouvellement du poste de secrétaire dans le cadre du Parcours Emploi Compétences (poste créé en septembre 2016) - Précisent que le contrat de travail est fixé à 35 heures par semaine - Indiquent que la rémunération sera fixée sur la base minimale du SMIC + 20 %, multiplié par le nombre d'heures de travail - Autorisent le Président à mettre en œuvre l'ensemble des démarches nécessaires avec Cap Emploi pour la concrétisation du Parcours Emploi Compétences

Question diverse 3

Depuis 2 ans, le Syndicat s'associe à la Montée du Géant au col du Tourmalet . Cette manifestation, ouverte aux élus et personnel du SDE, aura lieu le samedi 2 juin 2018. Le montant de 3 000 € consacré à l'opération par le SDE65 sera partagé avec EDF dans le cadre d'une convention.

Question diverse 4

Le SDE65 va participer aux Trophées de l'éclairage exemplaire en présentant le projet de télégestion de l'éclairage de la Mongie « Smart-éclairage de la station de ski de la Mongie pour la protection du ciel étoilé et son observation depuis le Pic du Midi ».

Question diverse 5

Le directeur présente au bureau le calendrier des réunions à venir.

La séance est levée à 19 h 00.

PJ au présent compte-rendu :

Diaporama

- DL 62-05-2018 Renouvellement de la gouvernance du SDE65
- DL 63-05-2018 Mise à jour des indemnités de fonction du Président et des Vice-Présidents
- DL 64-05-2018 Fourniture de matériel électrique Eclairage Public 2018 – notificatio du marché de fournitures
- DL 65-05-2018 Projet de petite centrale hydroélectrique sur le Bastan de Sers – choix du bureau d'études pour la réalisation des études techniques, économiques, administratives et environnementales
- DL 66-05-2018 Réalisation d'une centrale photovoltaïque sur le centre de tri de Capvern – marché de travaux -
- DL 67-05-2018 Réalisation d'un parc photovoltaïque au sol sur le centre d'enfouissement technique à Capvern : choix de l'assistance à maîtrise d'ouvrage
- DL 68-05-2018 Groupement d'achat pour la fourniture d'énergie : autorisation de signature du marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage
- DL 69-05-2018 Audits énergétiques de bâtiments publics – autorisation de signature du marché subséquent n°2
- DL 70-05-2018 Production d'électricité d'origine photovoltaïque – définition d'un protocole d'accord avec le développeur URBASOLAR
- DL 71-05-2018 Contrat de cession – CEE TEPCV bâtiments
- DL 72-05-2018 Renouvellement du poste de secrétaire dans le cadre du dispositif Parcours Emploi Compétences (PEC)
- DL 73-05-2018 Consultation maintenance de l'éclairage public et des bornes de recharge de véhicules électriques
- DL 74-05-2018 Rétrocession gratuite de la parcelle BO 322 à la commune de Tarbes
- DL 75-05-2018 Participation financière à des actions collectives de l'Entente Territoire d'Energie Occitanie

Les membres du Bureau

**Le Président
Daniel FROSSARD**